



VILLE DE SAINT MICHEL DE MAURIENNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 novembre 2010

Le cinq Novembre deux mille dix à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M^r. Jean-Michel GALLIOZ, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents :

A. DUFOUR, Maire Délégué de Beaune, M. GALLIOZ, Maire Délégué de Thyl.

M^{mes} et M^{rs} : S. BOUILLARD-FREULARD, D. MANCINO, J.L. ALBRIEUX, J.M. BERNARD, G. BOIS, P. SAYETTAT, Adjoints.

M^{mes} et M^{rs} : C. ASTIER, N.GOMES, J. VIARD ; A. ESPOSITO, F.FALCO, M.GAY, P. MARIE, P. MORARD-CHATAIGNIER, D.MOTTA et G. ROSSERO

Procurations J.P. EXARTIER à A. ESPOSITO

Absents excusés : A. BETEMPS, N.GERVASONI, P. JACOB

Secrétaires de séance : M.GAY

Date de Convocation : 28 Octobre 2010

C.M. en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 20

M. le Maire présente les condoléances du Conseil à la famille de Roland DELEGLISE, puis il donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} Octobre 2010 et des délibérations afférentes.

Toutes ces décisions sont **approuvées à l'unanimité**.

1) Régie d'électricité

Gilles EXCOFFON, Directeur de la Régie d'électricité, présent le nouveau règlement de service en vue de l'ouverture du marché de l'électricité, la Régie se doit d'actualiser sa légitimité, et mettre à jour son règlement de service public en harmonisation avec les autres régies du canton. Suite au précédent Conseil municipal, les modifications restantes sont présentées :

- **Coffret de chantier** : face aux demandes fréquentes de modifications de puissance, il est proposé de souscrire, au choix, deux puissances (18 ou 36 kWh)

- **Mensualisation des paiements** : le logiciel de facturation actuel est très lourd et ne permet pas la greffe d'un module particulier. Aussi, dès le basculement vers un logiciel plus souple, l'étude de la mensualisation des paiements sera menée en liaison avec la Trésorerie.

Le règlement est **approuvé à l'unanimité**.

2) Règlement Eaux et Assainissement

Afin de finaliser les limites du domaine public et celui du privé, les règlements du service des Eaux et de l'Assainissement sont précisés comme suit :

- **Eaux** : dans la partie publique (jusqu'à la limite de la parcelle privée), on trouve la conduite principale, la prise d'eau sur la conduite de distribution, le robinet de prise en charge et la canalisation d'alimentation de la parcelle privée ; dans la partie privée (parcelle ou immeuble, se trouvent la canalisation d'alimentation, le dispositif d'arrêt, le réducteur de pression, le robinet de purge éventuel, le clapet anti-retour et le compteur (propriété de la collectivité) muni d'un dispositif anti-démontage.

Il appartient à l'abonné d'établir une convention avec les différents propriétaires si la conduite d'alimentation traverse une ou plusieurs propriétés privées. La collectivité peut aussi établir des conventions de servitude de passage de réseau public en terrains privés.

En cas d'entretien déficient sur le domaine privé, la collectivité intervient de plein droit si les délais sont trop longs ; en cas de fraude, des pénalités, allant jusqu'à la résiliation du contrat, peuvent être infligées.

Tous travaux ou modification, est soumis au contrôle préalable des services techniques.

- **Assainissement** : même règlement que l'eau potable. En cas de création de nouveau réseau, la Commune est seule responsable des travaux sur le domaine public. **Les deux règlements sont approuvés à l'unanimité**. Ils seront envoyés aux abonnés avec la prochaine facture,

3) Tarifs divers

- Gymnase: les tarifs de location de cet équipement est précisé ainsi : pour une heure, 20€ ; pour deux heures 35€ ; sans changement pour les autres créneaux.

- Stade :

1h	2h	Matin	A.M +soir	Journée	5 jours
10€	18€	30€	40€	60€	250€

Les règles pour les associations locales restent inchangées.

- Encarts publicitaires : tarifs identiques à ceux de 2009 pour les parutions dans le bulletin municipal.

Ces tarifs sont **approuvés à l'unanimité**

4) Réalisation d'emprunt

Un emprunt de 1 500 000 € avait été inscrit au budget primitif de cette année. Parmi les offres des différents organismes, celle du Crédit Agricole d'1 000 000 € avec des échéances constantes est **approuvée à l'unanimité**

5) Personnel communal

Afin de remplacer un agent décédé, un contrat saisonnier est proposé à Guillaume CLAEREBOUT (déjà employé sur la commune) du 01/11/2010 au 31/04/2011. **Approuvé à l'unanimité**

6) Déclassement chemin rural

Lotissement Margillan 4 : après clôture de l'enquête publique au 02 Novembre, le déclassement de deux parties de chemins ruraux permettra de lancer les actes de vente des parcelles restantes. La desserte des anciennes parcelles n'ayant plus lieu d'être puisqu'elles ont été regroupées en lots. **Approuvé à l'unanimité**

7) Affaires foncières

- **Thyl** : afin de finaliser le bouclage de la piste entre Thyl-Dessous et Thyl-Dessus la vente de terrains d'un particulier (0,35€/m²) reste conditionnée à la réalisation des travaux. **Dossier en attente**
- **Enquête parcellaire** : elle résulte d'un ancien dossier de propriétés en indivision (2/3 des héritiers seulement ont donné leur accord). La première étape du lancement de la procédure est **approuvée à l'unanimité**.
- **Ferme du Mollard** : ce projet s'intègre dans l'A.F.P de Beaune et la vente de 3 500 m² de terrains communaux à 0,85€/m² pour la construction des bâtiments est conditionnée à la concrétisation de cette installation. **Avis favorable**
- **Falaises** : l'entretien et la prévention des risques sur les parcelles à proximité du monument aux morts sont de la responsabilité communale et doivent être envisagés avec les propriétaires. **A finaliser lors du prochain conseil**.
- **Anciens abattoirs** : suite à une saisie judiciaire, la Commune est prioritaire pour le rachat de cette propriété industrielle offrant une superficie de 3 045 m², pour un montant de 68 666 €. **Approuvé à l'unanimité**

8) Tribunal administratif

- Marintan : La défense de l'instance engagée par A.B.V au Tribunal Administratif est confiée au Cabinet LEXALP à CHAMBERY. Maître BOISSON, ayant déjà suivi le dossier, est chargé de suivre la demande de conciliation. **Approuvé à l'unanimité**

- **Lyon-Bâtiment**: suite aux problèmes posés lors de la démolition de la friche Former, la résiliation du marché entraîne une procédure judiciaire afin de récupérer la somme de 267 467,72 €. L'avocat retenu est Maître LEGULLUDEC à GRENOBLE.

Approuvé à l'unanimité

9) Z.A.D du champ de foire

Après la rencontre du 29 octobre avec l'ASADAC, un comité de pilotage composé de Monsieur le Maire, de J.L.ALBRIEUX et de P.SAYETTAT est chargé de suivre l'opération de diagnostic.

Approuvé à l'unanimité

10) Z.A.C du Temple

Magasin Général : le diagnostic est confié à MEETODES EXPERTISES pour un montant de 350 €. **Approuvée à l'unanimité**

11) Bulle tennis

La répartition des frais de gros entretiens concernant cet équipement, dont la commune est propriétaire, est fixée par moitié avec le Club de Tennis. Soit sur les 1 475 € TTC, un montant de 728,50 € pour la Commune. **Approuvé à l'unanimité**

12) Risques professionnels

Le Centre de gestion propose une formation du personnel (pour tous les services) dans le domaine de la prévention des risques professionnels. Elle pourrait se tenir sur place et il semble judicieux de contacter les autres communes afin d'étudier d'éventuels regroupements. Adhésion forfaitaire de 200 €/an

Interventions, 250 €/jour et 150 € / ½ journée **Approuvé à l'unanimité**

13) Foyer logement St Jean

Une demande du C.C.A.S de ST JEAN DE MAURIENNE pour une participation de la commune aux frais de rénovation du Foyer logement « Bonne Nouvelle » est **refusée à l'unanimité**.

14) Statuts du S.P.M

Une modification des statuts du syndicat de Pays de Maurienne concernant le centre de « l'Oasis » est proposée. Elle entraîne la suppression de la compétence « construction et entretien de l'Institut Médico Professionnel ». **Approuvé à l'unanimité**

15) Nom de rue

Une nouvelle rue est créée appelée rue des Violettes. **Approuvé à l'unanimité**

16) Délégués charte forestière

Sur proposition du Conseil Général, la CCMG expérimente la mise en place d'un schéma intercommunal de la forêt : mutualisation des partenaires et de la programmation des travaux. Le comité de pilotage sera composé de G. BOIS, A. DUFOUR et M. GALLIOZ. **Approuvé à l'unanimité**

17) Comptes-rendus des Commissions

- 1) **C.C.A.S** : le Conseil d'Administration approuve le budget primitif du SAD 2011 qui s'équilibre en dépenses-recettes à 224 525 €.

- Repas des Anciens : 225 personnes ont participé à cette rencontre dans la convivialité et des modifications sont à l'étude pour 2011 (brioche....)
 - Colis de Noël : l'échantillon 2010 est proposé par Carrefour Market.
- 2) **Commission Prévention** : réunie le 12/10/2010, après plusieurs interventions (particuliers, gendarmerie, policier municipal et courriers de la Mairie), la commission fait le constat de l'ennui et la déshérence de ces jeunes. Une rencontre institutionnelle individuelle est programmée entre le Maire et les jeunes majeurs encadrés par le service jeunesse de la C.C.M.G suivie de contacts avec les familles. Un lieu de rencontre (espace jeune) permettrait de fixer ces jeunes et de les accompagner.
- 3) **Boulodrome** : le planning d'occupation est établi en incluant les séances avec les élèves du Collège. La convention d'occupation sera reconduite en l'état et transmise aux associations concernées avec le rappel des règles d'utilisation. Certains travaux et aménagements sont programmés pour 2011.

18) Questions diverses

- a) Personnel : entretien des tenues de travail du personnel pour 3 ans pour un coût de 7 145 €/an.
Approuvé à l'unanimité
- b) Monument De Créqui de Montfort : déplacement vers celui de la catastrophe ferroviaire et démolition de la base du monument. La Commune est maître d'ouvrage pour le déplacement et la remise en état. **Approuvé à l'unanimité**
- c) Église : une protection des objets de valeur est à envisager plutôt que le projet de grilles.
Approuvé à l'unanimité
- d) Croix Blanche : il est proposé de confier au CAL PACT le suivi des dossiers pour la mise en valeur des façades du quartier de la Croix Blanche. **Approuvé à l'unanimité.**

19) Informations diverses

- a) Conseil Général : courrier autorisant l'anticipation de travaux pour l'Eglise du Thyl, les Chapelles Ste Anne et du Chêne.
- b) Matériel administratif : acquisition de nouveaux registres de délibérations avec papier permanent.
- c) Margillan 4 : vente du lot 27 section A
- d) Courrier de remerciements : le comité des fêtes pour l'implication municipale lors de la St Michel et l'association des conjoints survivants.
- e) Maison de la Justice et du Droit : en phase d'installation à St Jean de Maurienne dans les anciens locaux du Tribunal.
- f) Téléthon : rappel des manifestations organisées le premier week-end de décembre.
- g) Commerces : déplacement de la pharmacie en février, installation de deux commerces (diététique et cosmétique)
- h) Visite à la ferme des Bourguignons d'élus de ST MARTIN DE BELLEVILLE.